

18 Juil 2026 -18:14

Appartient à [Conseil des ministres du 18 juillet 2026](#)

Assentiment aux protocoles en matière d'aviation civile internationale

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Maxime Prévot, le Conseil des ministres a approuvé avant-projet de loi portant assentiment à deux protocoles en matière d'aviation civile internationale.

Le premier protocole modifie la composition du conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), faisant passer de trente-six à quarante le nombre de ses membres.

Le deuxième protocole modifie la composition de la commission de la navigation aérienne de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), faisant passer de dix-neuf à vingt et un le nombre de ses membres.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Avant-projet de loi portant assentiment aux actes internationaux suivant : 1° protocole portant amendement de l'article 50, alinéa a), de la convention relative à l'aviation civile internationale, fait à Montréal le 6 octobre 2016, 2° protocole portant amendement de l'article 56, de la convention relative à l'aviation civile internationale, fait à Montréal le 6 octobre 2016

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maxime Prévot, Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
<https://prevot.belgium.be>
info.prevot@diplobel.fed.be

AudreyJacquiez
Porte-parole (FR)
+32 497 16 18 61
audrey.jacquiez@diplobel.fed.be

Laurens Soenen
Porte-parole (NL)
+ 32 471 30 11 90
laurens.soenen@diplobel.fed.be